


# Carte des zones d'accélération d'énergie renouvelable - Eolien

Provisoire

Aucune zone identifiée

05/12/2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20240325-CM-2024-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

- Zones redhibitoires
  - zones non potentiellement favorables (forts enjeux)
  - zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux)
  - zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux locaux)
- Potentiel éolien réglementaire
- Communes
  - ZNIEFF2
  - ZNIEFF1